



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Péages dans les zones périurbaines

Question écrite n° 43697

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'encombrement des voies départementales ou nationales en parallèle desquelles existent des autoroutes soumises à péages. Ainsi, dans les communes du Châtelet-en-Brie et de Sivry-Courtry en Seine-et-Marne, des poids lourds et véhicules en transit n'utilisent pas l'autoroute A5 parallèle à la D605 traversant ces communes, du fait du coût des péages. La création d'un contournement aurait un coût financier extrêmement élevé et aboutirait à la destruction de terres agricoles, alors même que les infrastructures existent. M. le député alerte M. le ministre sur le caractère intenable de la situation pour les communes concernées et leurs habitants et le prie de bien vouloir lui préciser quelle solution peut être adoptée pour mettre un terme à cette situation aberrante afin d'ouvrir plus largement l'usage de l'autoroute. Il lui demande quelles solutions pourraient s'offrir aux collectivités pour obtenir une renégociation des contrats de concession de l'État afin de supprimer ou de réduire les péages dans les zones périurbaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43697

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 307

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)